



Commune de BERNEUIL
Séance du 11 mai 2023

SEANCE DU 11 MAI 2023

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 11 mai 2023, à vingt heures et trente minutes, selon la convocation en date du 2 mai 2023.

Anthony BESSAGUET a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Eliane BOYER arrivée à 21 h00, Jean-Michel DACKOW, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Myriam LARANT, Cédric DELAIRAT, Céline TALON

Absents : Amélie COURIVAUD, Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

ORDRE DU JOUR :

1. Mission de médiation préalable obligatoire : convention avec le centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne
2. Demande de subvention pour le city parc à l'Agence Nationale du Sport

Approbation et signature de PV de la séance précédente.

2023/27-1 SIGNATURE CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE

Présents : Eliane BOYER arrivée à 21h00, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON,
Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 8	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME, DELAIRAT, LARANT, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	1	TALON	Contre : 0

Vu le Code de Justice Administrative et notamment ses articles L.213-1 à L.213-14 et R.213-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25-2 créé par la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021,

Vu le Décret n°2022-433 du 25 mars 2022 relatif à la procédure de médiation préalable obligatoire applicable à certains litiges de la Fonction Publique et à certains litiges sociaux,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Vienne en date du 2 décembre 2022 mettant en œuvre la mission médiation préalable obligatoire,

Considérant que la médiation s'entend de tout processus structuré, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur,



Commune de BERNEUIL
Séance du 11 mai 2023

Considérant que les Centres de Gestion doivent assurer par convention, à la demande des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, une mission de médiation préalable obligatoire, avant un certain nombre de contentieux formés par les agents des collectivités concernées, contre une décision individuelle défavorable les concernant,

Considérant les tarifs de la prestation médiation défini par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission médiation proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ARTICLE 1 – ADHERE à la mission de médiation du Centre de Gestion de la Haute-Vienne,

ARTICLE 2 – AUTORISE la Maire son représentant à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne, annexée à la présente délibération ainsi que ses éventuels avenants.

ARTICLE 3 – PREND ACTE que les recours contentieux formés contre les décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.

ARTICLE 4 – DIT que la collectivité rémunèrera le Centre de Gestion à chaque médiation engagée au tarif en vigueur au jour de la saisine.

ARTICLE 5 – DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

2023/28-2 DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTI SPORT « CITY PARC »

Présents : Eliane BOYER, Ludovic BOOS, Anthony BESSAGUET, Paul BONHOMME, Cédric DELAIRAT, Myriam LARANT, Céline TALON,

Stéphane CHALIVAT a donné pouvoir à Céline TALON

En exercice	10	Votants :	9	Pour : 9	BOYER, DACKOW, BOOS, BESSAGUET, BONHOMME, DELAIRAT, LARANT, TALON, CHALIVAT
Présents :	8	Abstentions :	0	Contre : 0	

Le conseil municipal a enclenché la revitalisation du centre-bourg depuis quelques années déjà. Dans le cadre de l'aménagement de la parcelle AB 254, qui comprend la création d'une salle associative, des habitations et un jardin partagé, la création d'un espace dédié aux activités sportives de tous semblait inévitable.

En effet, la commune ne dispose d'aucun lieu propice à la pratique de quelque sport que ce soit. L'année 2024 étant l'année de la tenue des Jeux Olympiques en France, cela semble également être



Commune de BERNEUIL
Séance du 11 mai 2023

l'occasion de promouvoir la pratique sportive auprès des jeunes et des moins jeunes et de proposer un lieu de convivialité pour la découvrir.

Ainsi, après avoir consulté des entreprises proposant des terrains multi-sports, la présentation de la société Agorespace a retenu l'attention du conseil municipal qui a décidé de présenter un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Directeur de l'Agence Nationale du Sport avec le devis de cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Demande à Monsieur le Directeur de l'Agence Nationale du Sport l'octroi de la subvention la plus haute possible pour aider la commune à concrétiser son projet,
- Autorise la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet,
- Prévoit que ces travaux seront financés par :
 - La subvention de l'agence nationale du sport,
 - La subvention du conseil départemental qui sera demandée également,
 - La dotation d'équipement des territoires ruraux DETR qui sera demandée également,
 - Les fonds propres de la commune pour la part restant à sa charge (minimum 20%)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

2 délibérations ont été prises.

2023/27-1 SIGNATURE CONVENTION D'ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE

2023/28-2 DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTI SPORT « CITY PARC »

Le Secrétaire de séance
Anthony BESSAGUET

Le Président de séance
Jean-Michel DACKOW